AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CANTAL

Madame, Monsieur,

***Pour rappel***

Depuis 2016, le FMSE (Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental) finance en partie les coûts de la lutte. Ce fonds a été créé par la profession agricole et est alimenté par des financements publics (Europe et Etat) ainsi que par les cotisations des exploitants agricoles affiliés.

En 2018, la section commune de ce fonds est remobilisée. Une prise en charge de 75 % des frais de lutte est possible à condition que l'exploitant **soit signataire du contrat d'engagement dans la lutte sur 5 ans et adhérent à l'année à la FDGDon du Cantal.**

Les aides concernent le matériel de lutte (pièges, cannes, sonde ...), les produits de traitement (bromadiolone, PH3), le coût d'application, les prestations de service, ... .

Le coût de ce contrat est de 110 € TTC/an. Pour cette première année, la période de prise en charge des frais de lutte va **du 26 octobre 2017 au 26 octobre 2018, date butoir pour la signature des contrats.**

La FDGDon du Cantal aide les agriculteurs à mettre en place sur l'exploitation des stratégies de lutte. Elle est présente pour l'accompagnement technique et administratif.

Le contrat quinquennal est disponible en mairie, auprès de la FDGDon 15 ou téléchargeable ici : https://extranet-cantal.chambres-agriculture.fr/cultures/organismes-nuisibles/

**Pour information, en 2016, la signature d'un contrat de lutte a été une des conditions pour bénéficier d'indemnités sur les pertes fourragères.**

La FDGDon va donner des réunions collectives pour aider les agriculteurs à remplir leur contrat quinquennal FMSE. Les agriculteurs doivent se munir de leur Registre Parcellaire Graphique!

Voici les dates prévues :

- 24 septembre à **MAURS** à 9H30 (Salle de la CA15)
- 24 septembre à **AURILLAC** à 14H (Salle de la CA15)
- 25 septembre à **RIOM-ES-MONTAGNES** à 10H et à 14H (Salle de la CA15)
- 26 septembre à **PIERREFORT** à 10H (Salle de la Maison des Services)

- 1 octobre à **AURILLAC** à 14H (Salle de la CA15)
- 2 octobre à **MURAT** à 10H (Salle Hautes Terres Communauté)
- 3 octobre à **SAINT-FLOUR** à 10H et 14H (Salle de la CA15)
- 4 octobre à **MAURIAC** à 9H30 (Salle de la CA15)
- 4 octobre à **YDES** à 14H (Salle de la Pépinière)
- 5 octobre à **CHAUDES-AIGUES** à 9H30 (Salle des Associations)
- 5 octobre à **MASSIAC** à 14H (Salle du Centre Administratif)

Cordialement,

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**
**Chambre d'agriculture du Cantal**
26, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - BP 239
150002 Aurillac Cedex
Tél.: 04 71 45 55 00
Fax.: 04 71 48 97 75
http://www.cantal.chambagri.fr